

**Signature d'une convention cadre de partenariat entre le Conservatoire du littoral et la
SAFER Nouvelle Aquitaine pour la Charente-Maritime**

***Illustration concrète par le projet de reconquête du marais de Talmont-sur-Gironde par
l'élevage extensif***

Vendredi 6 décembre 2019, Talmont-sur-Gironde



En fin d'année 2018, le Conservatoire du littoral est devenu propriétaire de 123 ha à Talmont-sur-Gironde. Situés au cœur du marais, ces terres étaient valorisées en grande culture depuis le début des années 80, mais en déprise ou en jachère depuis plusieurs années. Grâce à l'appui de nombreux partenaires, et en partenariat étroit avec la SAFER Nouvelle-Aquitaine, le Conservatoire du littoral a permis de redonner à cet espace sa vocation prairiale, contribuant ainsi à restaurer la biodiversité et le paysage du marais, et à redynamiser l'élevage local en installant un jeune éleveur.

Cette acquisition stratégique a en effet été rendue possible grâce à la négociation foncière menée par la SAFER avec l'ancien propriétaire courant 2018 pour préserver l'unité des terrains. Les terrains étaient partiellement situés en zone de préemption Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département de la Charente-Maritime, et c'est le partenariat développé avec la SAFER qui a permis de mener une opération d'ensemble. Le Conservatoire du littoral a proposé de candidater à leur acquisition pour pérenniser à long terme cette unité foncière, et permettre la mise en œuvre d'un programme ambitieux de restauration du marais et de gestion agricole extensive des terrains.

Ce programme est aujourd'hui en cours de mise en œuvre, et la réussite de l'opération encourage les deux partenaires à aller plus loin en signant une convention cadre pour coordonner et associer leurs efforts en faveur de la surveillance et de la maîtrise foncière des espaces naturels et agricoles du département de la Charente-Maritime.

Une convention cadre relative à la surveillance et la maîtrise foncière des espaces naturels et agricoles littoraux de Charente-Maritime

Destinée à être mise en œuvre sur le littoral départemental cette convention définit les modalités d'un dispositif d'information et d'intervention foncière coordonné entre les deux signataires.

Elle s'articule autour de trois axes principaux d'actions :

- La veille et l'observation foncière,
- La négociation foncière et le recueil de promesses de vente par la SAFER pour le compte du Conservatoire du littoral,
- L'acquisition et le portage par la SAFER pour le compte du Conservatoire du littoral.

Talmont-sur-Gironde : une démarche collective garante de la réussite du projet

En amont de l'acquisition, le Conservatoire du littoral s'est associé les compétences du Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine et de la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime pour l'aider à définir le programme d'action à mettre en œuvre en faveur du marais. Le CEN gère déjà la plupart des terrains à vocation agricole propriété du Conservatoire du littoral en Charente-Maritime. Il a ainsi conduit localement un travail pour mieux comprendre le marais, son histoire, son paysage et ses usages, sa biodiversité, mais aussi son fonctionnement hydraulique. La Chambre d'agriculture s'est quant à elle investie dans la réalisation d'un diagnostic agronomique du site et de ses potentialités. Les enquêtes menées auprès des exploitants du territoire ont permis de mieux comprendre le fonctionnement agricole du marais, et une analyse économique des projets envisageables a été réalisée.

Sur cette base, les discussions avec la SAFER et l'ensemble des partenaires locaux s'est poursuivie pour définir le projet d'avenir souhaité : restaurer le paysage du marais, sa biodiversité, et installer un jeune éleveur sur l'ensemble de l'espace est alors apparu comme un objectif partagé.

Avec l'appui financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conservatoire du littoral est devenu propriétaire des terrains en décembre 2018. Parallèlement, la Commune a affirmé son souhait de rendre possible l'intervention du Conservatoire du littoral sur le reste du marais, en cas de nouvelles ventes. Le Conseil départemental a renforcé cette possibilité en étendant sa zone de préemption en faveur des espaces naturels sensibles sur l'ensemble de la zone humide au service d'une intervention foncière future du Conservatoire.

Dès l'acquisition réalisée, un appel à candidature pour rechercher un jeune éleveur prêt à s'installer a rapidement été diffusé auprès des différents réseaux agricoles départementaux, mais aussi nationaux. Onze candidats se sont manifestés, dont quatre ont été reçus par une commission d'attribution agricole en charge de la sélection du projet le plus adapté. Cette commission, présidée par le Conservatoire du littoral en tant que propriétaire, et composée de représentants de la SAFER, de la Chambre d'agriculture, de la commune, du Département et du Conservatoire d'espaces naturels a rencontré les candidats en février 2019. L'analyse technique réalisée avec l'appui de la Chambre d'agriculture a permis de retenir le projet de Monsieur Olivier MITSIENO. Ce dernier est depuis cette année en convention avec le Conservatoire du littoral et valorise donc les terrains en élevage ovin certifié en Agriculture biologique.

Les terres étant en déprise au moment de l'acquisition, et non équipées pour l'élevage, le Conservatoire du littoral, avec l'appui technique du CEN, a réalisé des investissements importants afin que l'installation se réalise dans de bonnes conditions : broyage des friches et enlèvement des espèces invasives, réensemencement de toutes les parcelles en prairies, réalisation d'accès, acquisition de matériel de clôtures. Les premières clôtures ont été posées cette année par l'exploitant, pour un pâturage à venir dès le printemps 2020. Un schéma d'intentions paysagères, qui permettra à la population de faciliter sa réappropriation du marais, a cette année été financé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

La convention signée entre le Conservatoire du littoral et la SAFER Nouvelle-Aquitaine pose le cadre qui permettra de poursuivre cette dynamique en faveur des territoires ruraux littoraux du département.

Le Conservatoire du littoral est un établissement public créé en 1975, afin de mener une politique foncière de sauvegarde des espaces naturels côtiers en métropole et Outre-mer. Ses missions portent sur la préservation des équilibres écologiques, des paysages et le développement de l'accueil du public dans le respect de la sensibilité des sites.

En 2019, le Conservatoire du littoral protège plus de 200 000 ha répartis sur près de 790 sites, soit plus de 2000 km de rivages qui accueillent plus de 40 millions de visites par an. A l'horizon 2050, ce patrimoine devrait atteindre un millier de sites pour plus de 300 000 hectares.

Un maillage étroit de partenariats avec les collectivités territoriales, organismes publics et associations en assure la gestion au quotidien. Les gestionnaires des sites emploient ainsi plus de 900 agents et gardes du littoral.

Avec ses partenaires, le Conservatoire du littoral développe des actions visant à expérimenter de nouvelles formes de projets de territoire en faveur des milieux humides, des paysages ou de l'adaptation des systèmes côtiers face au changement climatique.

La SAFER Nouvelle-Aquitaine (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) est une société anonyme, sans but lucratif (sans distribution de bénéfices), avec des missions d'intérêt général, sous tutelle des ministères de l'Agriculture et des Finances. Les Safer couvrent le territoire français métropolitain, 3 DOM et la Région Guyane. Issues des lois d'orientation agricole de 1960 et 1962, les Safer ont aujourd'hui près de soixante ans d'expérience sur le terrain.

Les SAFER ont pour objectif de contribuer à un aménagement durable de l'espace rural :

- A travers un observatoire du marché foncier rural et des études foncières ;
- Par l'achat et la gestion de biens agricoles, environnementaux, forestiers et ruraux ;
- En attribuant les biens acquis à des candidats, privés ou publics, dont les projets s'inscrivent dans les politiques publiques, de l'échelle européenne au niveau local, et pour réaliser des ouvrages d'intérêt général. Ces attributions sont réalisées en concertation avec les opérateurs du monde rural, et notamment les responsables agricoles, environnementaux et les élus locaux, sous le contrôle de l'Etat.

Contacts presse :

Conservatoire du littoral

SAFER

Jérôme GUEVEL

Paul ARNOLD

j.guevel@conservatoire-du-littoral.fr

p.arnold@saferna.fr

Tel : 05 46 84 72 00

Tel : 05 46 93 04 06